

## Glossaire

**Transports internationaux:** transports au-delà de la frontière de wagons ou groupes de wagons (TWC) ou de trains complets (trains de marchandises) dans le cadre de l'importation, l'exportation et le transit.

**Envois d'import:** envois expédiés à l'étranger et réceptionnés en Suisse.

**Envois d'export:** envois expédiés en Suisse et réceptionnés à l'étranger.

**Payeur de port:** partie à laquelle le transport des marchandises et les éventuelles prestations complémentaires ou taxes sont facturés.

**Expéditeur:** partie confiant la marchandise à la gare d'expédition.

**Destinataire:** partie prenant en charge la marchandise à la gare de destination.

**Mandant:** partie qui commande le transport entre le lieu d'expédition et le lieu de destination. Le mandant est l'expéditeur, le destinataire, le payeur de port ou un tiers.

**Client:** partenaire contractuel de CFF Cargo dont la marchandise est transportée de la gare d'expédition à la gare de destination. Le client peut être le payeur de port, l'expéditeur, le destinataire ou un tiers.

**Prestations complémentaires:** prestations accomplies en sus de la prestation de base, c'est-à-dire le transport et la fourniture du wagon (pour les wagons B) (p. ex. prestations d'enlèvement, de manœuvre et de classement des wagons). Selon le type de prestation complémentaire, celle-ci est comprise dans le prix ou facturée en sus par le transporteur.

**Transports exceptionnels:** envois qui en raison de leur forme, de leurs dimensions ou de leur nature, requièrent des mesures techniques ou d'exploitation particulières.

**Transporteur contractuel (TCON):** le transporteur contractuel conclut le contrat de transport avec le mandant et répond de l'ensemble de celui-ci vis-à-vis du client. Il peut transporter les marchandises en tant que transporteur unique ou en recourant à des transporteurs substitués.

**Transporteur substitué (TSOU):** le transporteur substitué ne conclut pas de contrat de transport avec le mandant et intervient sur mandat du transporteur contractuel. Il n'a pas de relation contractuelle avec le client et n'est pas responsable envers lui (mais uniquement envers le transporteur contractuel).

**Transporteur subséquent (TSUB):** il devient partie au contrat de transport en prenant en charge la lettre de voiture et les marchandises conformément à la lettre de voiture.

## **Abréviations**

**LTM:** loi sur le transport de marchandises

**vgVV:** régime de transit communautaire simplifié (procédure simplifiée)

**COTIF:** Convention relative aux transports internationaux ferroviaires

**CIM:** Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (appendice B à la COTIF)

**ATMF:** Règles uniformes concernant le contrat de transport international ferroviaire des marchandises (appendice G à la COTIF)

**CGT-CIM:** Conditions générales de transport international ferroviaire des marchandises

**CIT:** Comité international des transports ferroviaires

**CUU:** Contrat uniforme d'utilisation des wagons

**ECM:** entité chargée de la maintenance

**DIUM:** Distancier international uniforme marchandises

**NHM:** nomenclature harmonisée marchandises

**CIS:** système d'information Cargo (outil de réservation de CFF Cargo)

**LPE:** loi sur la protection de l'environnement

**LCD:** loi fédérale contre la concurrence déloyale

**DTS:** droits de tirage spéciaux

**ABT:** engins échangeables

**CC-EE:** compte courant pour engins échangeables